



## Fiche d'inscription saison 202\_/202\_

Jour(s) : .....

Heure(s) : .....

Niveau : .....

(rempli par le centre équestre)

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Nom du cavalier</b>   | .....   |  |
| <b>Prénom du cavalier</b>  | .....   |  |
| <b>Date de naissance</b>   | .....   | Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M |
| <b>Allergie connue</b>   | .....   |  |
| <b>Noms parents<br/>si cavalier(ère) mineur(e)</b>                             | .....   | Tél : .....  |
|  | .....   | Tél : .....  |
| <b>E-mail de contact<br/>(en majuscule)</b>                                    | .....   |  |
| <b>Nom de la personne recevant<br/>la facture pour comité<br/>d'entreprise</b> | .....   |  |
| <b>Adresse postale</b>   | .....   |  |
|  | CP.....Ville.....   |  |
| <b>A prévenir en cas d'urgence</b>   | Parents :..... Tél : .....  |  |
|  | Autre..... Tél : .....  |  |
| <b>Assurance</b>   | <input type="checkbox"/> Je souscris à la licence FFE* (obligatoire pour tout forfait annuel)<br>*Conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, je reconnais avoir été<br>informé(e) de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat<br>d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la<br>pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions<br>d'assurance offertes par la licence FFE. |  |

Conditions de règlement : 100% à l'inscription. Possibilité de régler en 5 chèques (échancier), tous remis lors de l'inscription.  
Nous acceptons : chèque ou espèce.

J'accepte être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Je déclare accepter / refuser\* l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités\*.

\*Rayer la mention inutile

### Rappel de quelques points importants :

- **Inscription** : elle est souscrite pour une durée d'un an. Les cours sont consécutifs à jour et à heure fixe. Les cours commencent la deuxième semaine de septembre et se terminent début juillet, hors vacances scolaires. Le cavalier doit être à jour de ses règlements lorsqu'il vient monter sous peine de se voir refuser l'accès au cours.
- **Tenue obligatoire** : casque d'équitation, pantalon et bottes d'équitation, boots ou chaps.
- **Absence** : seules les absences **prévenues 24h avant le cours, par mail**, sont rattrapables (6 maximum par an). Les absences prévenues le jour même ou non prévenues ne sont pas récupérables.
- **Rattrapages** : les séances de rattrapage sont à planifier minimum 48h à l'avance par mail.
- **Annulation / arrêt en cours d'année** : tout semestre commencé est dû. L'arrêt de la pratique de l'équitation au cours du premier semestre entraînera le remboursement des séances du second trimestre, moins une franchise de 100€ conservée par l'écurie de Vernon. En dehors de ce dispositif, seules les séances payées à l'avance sont remboursables pour cause médicale et sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation.
- **Durée de validité de la carte de 11 séances** : 6 mois.
- **Heure de cours** : il est préférable d'arriver avec au minimum 20 min d'avance, pour avoir le temps de préparer son poney/cheval avant la reprise.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur au sein de l'établissement.

Fait à ..... Le ..... Signature